

Associations membres:

ASI

ALG

AMIS

ATDH

AJAAH

BRACRU

DST

GAGD

MCEP

NDH

NI

OADEL

PIROGUE

REJADD

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relatif à la crise sociopolitique liée aux réformes

Le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) a appris dans le communiqué ayant sanctionné le conseil des ministres du mardi 05 Septembre, l'adoption d'un avant-projet de loi portant modification des articles 52, 59 et 60 de la Constitution du 14 Octobre 1992.

Le CACIT félicite le gouvernement pour cette initiative qui va dans le sens de l'apaisement, mais déplore le retard dans la prise de cette décision qui est la cause principale de la cristallisation du climat socio-politique que connaît le pays depuis plusieurs années.

Ce projet de modification constitutionnelle qui concerne en particulier la limitation du mandat présidentiel et le mode de scrutin, qui aurait dû apaiser les concitoyens et favoriser un climat de paix et de sérénité, révèle plutôt un problème d'absence effective d'une volonté politique qui répond aux préoccupations essentielles des populations.

Le CACIT se réjouit du déroulement apaisé des manifestations des 06 et 07 septembre 2017, mais émet une inquiétude sur la méthode de dispersion des manifestants la nuit du 07 septembre 2017, et sur l'empêchement des manifestations à Kara par des individus non identifiés et armés sous le regard passif des forces de l'ordre et de sécurité. Il félicite les organisateurs pour la gestion responsable des manifestants durant la période légale des manifestations.

Le CACIT prend acte de la convocation des députés en session extraordinaire pour la révision de ces articles. Il se tient en veille et espère un dénouement rapide des négociations pour l'obtention d'un texte qui correspond aux aspirations du peuple.

Le CACIT condamne la coupure de l'internet depuis le 06 septembre 2017 qui coïncide avec le début des manifestations de l'opposition. Un état de fait qui affecte de façon importante l'économie du pays et qui va à l'encontre du droit des citoyens à l'information, constituant ainsi une violation de la liberté d'expression.

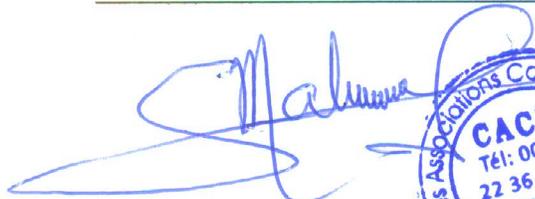
Le CACIT tient à rappeler l'importance des jours à venir dans notre pays, qui restent cruciaux pour la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la justice. Que toutes les parties prenantes jouent leur partition pour la sauvegarde de la paix sociale et l'unité nationale.

De tout ce qui précède, le CACIT exhorte :

- **LE CHEF DE L'ETAT**, à prendre en compte, en urgence, les préoccupations de ses concitoyens pour l'effectivité des réformes telles que recommandées par la CVJR ;
- **LE GOUVERNEMENT**, à garantir l'exercice de la liberté de manifestation sur l'ensemble du territoire et la liberté d'expression en rétablissant la communication internet,
 - à demander au parquet d'ouvrir une enquête impartiale pour établir les responsabilités de l'entrave à la liberté de manifestation à Kara ;
- **L'ASSEMBLEE NATIONALE** à prendre la mesure de la situation et procéder à une révision effective de la constitution, le mardi 12 septembre 2017 ;
- **LES PARTIS POLITIQUES**, à œuvrer pour l'aboutissement des réformes dans l'intérêt général de la population ;
- **LE PEUPLE TOGOLAIS**, à cultiver l'esprit de fraternité, de tolérance, de civisme et de respect des biens publics et privés ;

Fait à Lomé le 08 Septembre 2017

Le Président du Conseil d'Administration




Spéro Kodjo MAHOULE